



DROIT, ECONOMIE, GESTION (DEG)

Master Droit notarial



Composante
UFR Droit,
Sciences
Économique et
Politique



**Langue(s)
d'enseignement**
Français

Présentation

Fournir une formation pré-professionnelle aux étudiants envisageant leur carrière dans le notariat et un moyen de recyclage ou de formation permanente pour les professionnels de ce secteur en leur permettant de mettre à jour ou perfectionner les connaissances acquises par la reprise d'études de haut niveau à l'Université.

Formation assurée dans les domaines du droit de la famille, du droit des contrats, du droit immobilier, du droit rural, de la gestion patrimoniale, de la fiscalité grâce à une collaboration très étroite entre les professionnels de ces secteurs et une équipe universitaire de Professeurs et Maîtres de conférences reconnus par leurs travaux.

Formation avec accès santé : Non

Parcours éligible au dispositif AGIL : Non

Objectifs

L'objectif du Master 1 est d'offrir une formation de haut niveau dans les matières fondamentales du droit privé notamment en droit patrimonial de la famille, en droit rural et en droit immobilier. Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances spécialisées dans le droit notarial. Cette spécialisation ne préjudicie pas les possibilités de réorientation sous réserve de se conformer aux procédures requises pour la candidature dans un parcours de master autre que celui de l'affectation initiale. Le

Master 1 Droit notarial permet d'acquérir des connaissances générales communes au Master 1 Droit rural. Le conseil de perfectionnement de la mention vérifie la pertinence des objectifs.

A l'issue du Master 2 de droit notarial, les étudiants ont la compétence pour rédiger les actes usuels, liquider des régimes matrimoniaux et des successions, et donner les premiers conseils à des clients. Ils ont les compétences nécessaires pour intégrer une étude en tant que collaborateur.

Capacité d'accueil globale : 26 étudiants

Compétences acquises

A l'issue du Master 1 :

- Approfondir les connaissances en droit privé
- Développer des facultés d'analyse et de synthèse
- Acquérir des qualités de rigueur et de clarté dans l'expression écrite (consultations, commentaires d'arrêts, dissertations) et orale

A l'issue du Master 2 :

- Rédiger des actes courants (vente, donation, baux ruraux, baux d'habitation)
- Liquider des régimes matrimoniaux et des successions,



- Donner les premiers conseils à des clients, réaliser une expertise immobilière, classer les créanciers pour déterminer leur rang de paiement. Ils ont les compétences nécessaires pour intégrer une étude en tant que collaborateur

Organisation

Contrôle des connaissances

Master 1 :

Les enseignements sont organisés sous la forme d'unités d'enseignements (UE) capitalisables. Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.

Master 2 : La validation des unités d'enseignement donne lieu à des épreuves d'admissibilité (écrits) et d'admission (écrits / oraux).

Admissibilité : Deux épreuves écrites d'une durée de 5 heures notées chacune sur 20 sont prévues.

1) La première porte sur le droit de la famille (dissertation, consultation, rédaction d'acte)

2) La seconde prend la forme d'un cas pratique multidisciplinaire (consultation) comportant plusieurs questions se rapportant à tout ou partie des matières (minimum 2) ci-dessous indiquées :

- Droit immobilier urbain
- Droit immobilier rural
- Droit des contrats et des obligations
- Droit commercial général, droit des sociétés et des groupements

Sont déclarés admissibles et autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des deux épreuves d'admissibilité.

Admission :

1) Exposé et discussion portant sur une ou des matières ayant été enseignée au cours du Master 2. L'épreuve consiste dans la présentation, devant un jury d'au moins 2 membres et en une dizaine de minutes suivies d'une discussion de 20 minutes, après préparation en loge de trois heures, d'une question choisie parmi deux sujets tirés au sort par le candidat. Cette épreuve est notée sur 20 (coefficient 2).

2) Deux épreuves complémentaires portant sur les matières des unités d'enseignement n'ayant pas été retenues au titre des épreuves écrites d'admissibilité. Ces épreuves individuelles sont chacune dotées d'un coefficient 1.

3) Rapport de dossier(s) de stage ou mémoire.

Chaque candidat présente son travail devant un jury composé au moins de deux membres, Professeur, maître de conférence et notaire, ayant enseigné dans la formation sur un thème ayant été précédemment accepté par le Directeur. Cette épreuve est notée sur 20.

En cas d'échec à l'admissibilité ou à l'admission, le redoublement n'étant pas de droit, le jury d'examen peut proposer un redoublement au candidat en fonction des résultats obtenus

Informations pour les étudiants à statuts particuliers

Précisions pour M1

I Régime général :

En M1 : Le contrôle des aptitudes et des connaissances intervient selon des modalités qui combinent notation continue et examen final, sauf pour les étudiants salariés et assimilés qui peuvent demander à être dispensés du contrôle continu et se trouvent de ce fait soumis au régime spécial.

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire.

Deux absences injustifiées par matière et par semestre font perdre le bénéfice du contrôle continu. Le candidat sera déclaré défaillant et aucun calcul de note ne sera fait pour la ou les sessions concernées.



II Régimes spéciaux :

1 – Régime spécial (sans travaux dirigés)

En M1 : Les étudiants qui justifient être dans l'impossibilité de suivre régulièrement les séances de travaux dirigés peuvent demander à en être dispensés par le ou la vice-doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters. Cette demande doit en tout état de cause être formulée avant l'inscription aux examens. L'étudiant qui a passé un examen ne peut plus bénéficier du régime spécial.

Bénéficient de plein droit de ce régime sur simple présentation de justificatifs :

Les salariés, les étudiants effectuant une activité ou une mission militaire prévue par le code de la défense, les mères de famille ou les pères de famille élevant seuls un ou plusieurs enfants, les personnes en situation de handicap physique, moteur ou sensoriel, les sportifs de haut niveau, les étudiants qui préparent en même temps un autre diplôme d'enseignement supérieur (sauf l'IEJ), les étudiants qui assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou la vie étudiante, les personnes confrontées à un problème de santé contrariant sérieusement l'assiduité.

Le ou la vice doyen(ne) chargé(e) de la pédagogie Masters peut décider de soumettre au régime spécial un étudiant qui a eu plus de trois absences justifiées dans une matière de TD.

En ce qui concerne les matières qui sont accompagnées de TD, le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé sous la forme d'un examen écrit dans les mêmes conditions que celles prévues pour les examens du régime général. Pour les autres épreuves s'applique le régime général.

2 – Régime Erasmus :

Master 1 : Les étudiants partant un semestre dans une université étrangère, dans le cadre des échanges Erasmus doivent valider ce semestre à l'étranger sur une base d'un minimum de 30 crédits européens. Le choix des matières doit correspondre au profil du Master et doit être agréé par les responsables de la filière et par le ou la vice-doyen(ne) de l'UFR DSEP responsable des relations internationales.

L'autre semestre doit être validé selon le régime normal (ou, éventuellement, spécial).

Master 2 Régime salarié :

Un régime salarié du master 2 est ouvert aux personnels des offices de notaire.

Pour intégrer le master 2 régime salarié, il faut en principe être titulaire d'un master 1 de droit notarial ou équivalent. Les candidats qui ont une ancienneté suffisante dans la profession, mais qui ne sont pas titulaires d'un master 1 ou équivalent, doivent faire une demande de validation des acquis professionnels pour pouvoir intégrer la formation.

La sélection se fait sur dossier. Sont examinés le parcours universitaires et/ou scolaires (BTS, Licence pro, DMN) ainsi que l'expérience professionnelle. Il faut en principe pouvoir se prévaloir d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans pour pouvoir intégrer la formation. Ne sont pas comptées les années d'apprentissage ainsi que les stages effectués pendant le parcours universitaire ou scolaire.

La formation du master 2 se fait en deux ans, les cours ont lieu les samedis par journée de 6 heures. Au bout de la première année, les étudiants passent les deux épreuves d'admissibilité qui consistent en deux écrits pratiques de 5 heures chacun. Si les étudiants ont obtenu la moyenne sur l'ensemble de ces deux épreuves, ils peuvent passer en deuxième année.

Au bout de la deuxième année, les étudiants passent les épreuves d'admission qui consistent en deux épreuves écrites de connaissance, un grand oral devant un jury composé d'au moins un universitaire et d'un professionnel du notarial, et le mémoire que les étudiants auront préparé au cours de l'année et qu'ils devront soutenir devant un jury composé d'au moins deux universitaires.

Si les candidats obtiennent la moyenne générale à l'ensemble des épreuves, ils sont titulaires du diplôme de master de droit notarial et peuvent s'inscrire en Diplôme d'Enseignement Supérieur de Notariat.



En cas d'échec à la fin de la première ou de la seconde année, le jury d'examen peut proposer un redoublement au candidat en fonction des résultats obtenus.

Stages

Master 1 : stage facultatif

Master 2 : stage obligatoire d'une durée minimum de deux mois dans le domaine notarial

Admission

Conditions d'accès

L'entrée en Master 1 est soumise à la sélection d'étudiants en principe titulaires d'une licence générale de Droit et par exception d'autres licences ou titres reconnus équivalents.

Les étudiants titulaires d'un master 1 de droit notarial obtenu à l'Université de Bourgogne accèdent de plein droit au master 2 de droit notarial.

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année de M1 (moyenne générale inférieure à 10) n'ont pas de droit acquis au redoublement mais ils pourront soumettre leur candidature à la commission de sélection de M1 après dépôt au secrétariat d'une lettre adressée à la présidente ou au président de la commission dans les temps requis.

En cas de places vacantes en Master 2 un recrutement complémentaire peut être mis en place : le recrutement est ouvert aux étudiants titulaires d'un master 1 de droit notarial venant d'autres universités ou titulaires d'un autre Master que le master 1 de droit notarial ayant cependant des liens avec le droit notarial (immobilier, fiscalité, gestion de patrimoine, etc.).

Modalités de candidatures

Master 1 : Dossier de candidature sur la plateforme *MonMaster*. Dossiers examinés par la commission de recrutement sous la présidence de Vincent BONNET ([✉ Vincent.Bonnet@u-bourgogne.fr](mailto:Vincent.Bonnet@u-bourgogne.fr)).

Master 2 : En cas de recrutement complémentaire à l'entrée du M2, le recrutement se fait sur dossier via l'application E-candidat.

Critères généraux d'examen des voeux / candidatures

Master 1 : La commission évalue le dossier des candidats en s'attachant à l'ensemble du parcours universitaire (moyenne générales sur toutes les années de licence, notes dans les matières intéressant plus particulièrement le notariat, aux expériences professionnelles (stage ou emploi d'été notamment dans une étude de notaire). Les candidats sélectionnés sont éventuellement convoqués à la suite de l'examen des dossiers à un entretien devant un jury, défini par arrêté par le Président de l'université de Bourgogne, composé en principe du directeur du diplôme et d'au moins un notaire. Le jury apprécie la motivation du candidat, ses connaissances juridiques et sa connaissance de la profession, la cohérence du projet.

Master 2 : La commission évalue le dossier des candidats en s'attachant à l'ensemble du parcours universitaire (moyenne générales sur toutes les années de licence et de master1, notes dans les matières intéressant plus particulièrement le notariat, aux expériences professionnelles (stage ou emploi d'été notamment dans une étude de notaire). Les candidats sélectionnés sont éventuellement convoqués à la suite de l'examen des dossiers à un entretien devant un jury composé en principe du directeur du master 2 et d'au moins un notaire. Le jury apprécie la motivation du candidat, ses connaissances juridiques et sa connaissance de la profession, la cohérence du projet.

Pour masters, mentions de licence prioritaire



Licence en Droit privé

Règles spécifiques à la formation

Master 1 : Une seule session d'examen est organisée pour chaque semestre.

Master 2 : soumis à un régime dérogatoire concernant le contrôle des connaissances. En effet, subsiste le système de l'admissibilité et de l'admission (Arrêté du 7 mars 2002, modifiant l'arrêté du 5 juillet 1973 relatif au DSN). Les étudiants passent donc d'abord une série d'épreuves d'admissibilité sous la forme de deux écrits. S'ils obtiennent la moyenne, ils passent les épreuves d'admission comportant une nouvelle série d'interrogations, un grand oral et le mémoire soutenu devant un jury.

Et après

Poursuite d'études

Les étudiants titulaires du Master de droit notarial peuvent intégrer de plein droit la Diplôme Supérieur de Notariat (DSN) - futur Diplôme d'Etudes supérieures de Notariat (DESN) - Diplôme délivré par l'université et dont l'organisation est réalisé en collaboration avec l'Institut National des Formations Notariales (INFN) afin d'obtenir le diplôme de notaire.

Débouchés professionnels

Master 1 : A l'issue du master 1 les étudiants peuvent :

- appliquer leurs connaissances fondamentales aux situations pratiques auxquelles ils seront confrontés dans la vie professionnelle en s'engageant dans la vie active notamment dans le secteur de l'immobilier et de la gestion du patrimoine
- se spécialiser en effectuant un Master 2 à orientation professionnelle droit notarial.

Master 2 : A l'issue du master 2, les étudiants peuvent intégrer le DSN pour achever leur formation et enfin intégrer la profession notariale en qualité de notaire-assistant et notaire salarié ou encore traiter en vue d'une association ou de la reprise d'une étude individuelle.

Infos pratiques

Contacts

Secrétariat pédagogique 1re année

Lucie JAVAUX

☎ 03.80.39.54.17.

✉ lucie.javaux@u-bourgogne.fr

Responsable de formation 1re année

Christelle COUTANT-LAPALUS

✉ christelle.coutant-lapalus@u-bourgogne.fr

Responsable de formation 2e année

Vincent BONNET

✉ vincent.bonnet@u-bourgogne.fr

Secrétariat pédagogique 2e année

Delphine BORNE

☎ 03.80.39.53.56

✉ delphine.borne@u-bourgogne.fr

Campus

🏠 Campus de Dijon



Programme

Master 1

Semestre 1

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10
Droit civil 1: Les régimes matrimoniaux	Matière						
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux CM	Matière		33h				
Droit civil 1 : Les régimes matrimoniaux TD	Matière			15h			
Droit fiscal 1	Matière						
Droit fiscal 1 CM	Matière		33h				
Droit fiscal 1 TD	Matière			15h			
UE2 Connaissances complémentaires	UE						8
Droit international privé 1	Matière						
Droit privé immobilier	Matière		33h				
UE3 Connaissances additionnelles - 1 choix	UE						4
Comptabilité S1	Matière		30h				
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière						
UE4 Compétences transverses et professionnalisation - 1 choix	UE						4
Ingénierie patrimoniale 1	Matière						
Droit commercial 1 : droit du commerce électronique et du numérique	Matière						
Stage facultatif S1	Stage						
UE5 Options - 1 matière obligatoire et 1 choix	UE						4
Matière obligatoire	Matière						
Droit des biens approfondi	Matière		20h				
Options - 1 choix	Matière						
Histoire du notariat	Matière		20h				
UNE LANGUE LV1 S1	Choix						
Anglais LV1 S1	Matière			15h			
Espagnol LV1 S1	Matière			15h			
Allemand LV1 S1	Matière			15h			

Semestre 2

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Connaissances fondamentales	UE						10
Droit civil 2 : Les successions	Matière						
Droit civil 2 : Les successions CM	Matière		33h				



Droit civil 2 : Les successions TD	Matière	15h	
Droit rural	Matière		
Droit rural CM	Matière	33h	
Droit rural TD	Matière	15h	
UE2 Connaissances complémentaires	UE		8
Droit fiscal 2	Matière		
Droit de l'urbanisme	Matière	33h	
UE3 Connaissances additionnelles obligatoires	UE		4
Droit international privé 2	Matière		
UE4 Compétences transverses et professionnalisation	UE		4
Une matière obligatoire	Matière		
Techniques de liquidation	Matière	10h	
Plus une matière à choix parmi	Matière		
Ingénierie patrimoniale 2	Matière	20h	
UNE LANGUE LV1 S2	Choix		
Anglais LV1 S2	Matière		
Espagnol LV1 S2	Matière		
Allemand LV1 S2	Matière		
Police de l'environnement	Matière	20h	
Stage facultatif S2	Stage		
UE5 Options - 1 choix	UE		4
Droit commercial 2 : entreprises en difficulté	Matière		
Culture générale : Histoire du droit privé - La famille	Matière	25h	
Droit pénal spécial	Matière		
Droit public des biens	Matière		

Master 2

Semestre 3

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Droit de la famille	UE		25h				8
Régimes matrimoniaux et divorce	Matière		25h				
Successions	Matière		15h				
Libéralités	Matière		20h				
Incapacités	Matière		5h				
Droit international privé	Matière		10h				
UE2 Droit immobilier urbain	UE						6
Vente d'immeubles	Matière		25h				
Copropriété	Matière		20h				
Droit de l'urbanisme et de la construction	Matière		15h				
UE3 Droit immobilier rural	UE						4
Droit rural	Matière		25h				



UE4 Droit commercial général, Sociétés et groupements	UE						6
Droit commercial	Matière	20h					
Droit des sociétés et procédures collectives	Matière	20h					
UE5 Droit des contrats et des obligations	UE						6
Droit général des contrats	Matière	10h					
Droit des sûretés	Matière	20h					
Publicité foncière	Matière	10h					

Semestre 4

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Fiscalité notariale	UE						4
Fiscalité notariale (entreprise)	Matière		25h				
Fiscalité notariale (famille)	Matière		10h				
UE2 Pratique notariale et rédaction d'actes	UE						8
Régimes matrimoniaux	Matière		20h				
Successions	Matière		20h				
Vente d'immeuble	Matière		20h				
Incapacités	Matière		6h				
Conférences	Matière		4h				
UE3 Gestion patrimoniale	UE						6
Droit des assurances	Matière		15h				
Copropriété	Matière		10h				
Droit des baux d'habitation	Matière		10h				
UE4 Communication et langages fondamentaux	UE						6
Comptabilité notariale	Matière		6h				
Informatique	Matière		6h				
Langue (Anglais)	Matière		18h				
UE5 Expérience professionnelle	UE						6
Stage et mémoire	Matière						